

## ANNEXE 6

# Classification des substances cancérogènes

Les substances chimiques sont classées en fonction de leur potentiel cancérogène. Les classifications qui font référence sont celle de l'Union européenne, qui a valeur réglementaire (tableau I), celle du Centre international de recherche sur le cancer (CIRC/IARC) et celle de l'*US-Environmental Agency* (US-EPA) (tableau II).

**Tableau I : Classification réglementaire des substances cancérogènes selon l'Union européenne**

Catégorie de l'Union européenne	Critères de classification
1 : Substances que l'on sait être cancérogènes pour l'homme	Preuves suffisantes chez l'homme
2 : Substances devant être assimilées à des substances cancérogènes pour l'homme	Preuves justifiant une forte présomption que l'exposition de l'homme à de telles substances peut provoquer un cancer. Présomption généralement fondée sur des études appropriées à long terme chez l'animal
3 : Substances préoccupantes pour l'homme en raison d'effets cancérogènes possibles, mais pour lesquelles les informations disponibles ne permettent pas une évaluation satisfaisante	Preuves adéquates chez l'animal mais insuffisantes pour classer cette substance en catégorie 2

**Tableau II : Classification des substances cancérogènes selon le CIRC et l'US-EPA**

Groupe	CIRC	US-EPA
Cancérogène chez l'homme	1 : Preuves suffisantes chez l'homme	A : Preuves suffisantes chez l'homme
Cancérogène probable chez l'homme	2A : Preuves limitées chez l'homme et preuves suffisantes chez l'animal	B1 : Preuves limitées chez l'homme B2 : Preuves non adéquates chez l'homme et preuves suffisantes chez l'animal
Cancérogène possible chez l'homme	2B : Preuves limitées chez l'homme et absence de preuves suffisantes chez l'animal	C : Preuves inadéquates chez l'homme et preuves limitées chez l'animal
Inclassable	3 : Preuves insuffisantes chez l'homme et insuffisantes ou limitées chez l'animal	D : Preuves insuffisantes chez l'homme et l'animal
Probablement non cancérogène chez l'homme	4 : Indications d'absence de cancérogénicité chez l'homme et chez l'animal	E : Indications d'absence de cancérogénicité chez l'homme et chez l'animal